

ARRETE N° 2020-008 portant délégation de signature au vice-président du conseil scientifique (CS)

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** Le code de l'éducation ;
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret 2019-1123 du 31 octobre 2019
- Vu** La délibération de l'Assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 13 février 2020 portant élection de Monsieur Pierre BENECH en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble à compter du 29 février 2020
- Vu** La délibération du conseil scientifique en date du 13 février 2020 portant élection de Madame Valérie PERRIER en qualité de vice-présidente

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée par l'administrateur général à Madame Valérie PERRIER, Professeur des universités, Vice-présidente du conseil scientifique, à l'effet de signer les documents administratifs relatifs aux activités de recherche et de valorisation, énumérés ci-après :

- Tout formulaire et document de soumission transmis aux bailleurs de fonds institutionnels dans le cadre des appels à projets de recherche au titre des programmes institutionnels de financement de la recherche nationaux, européens et internationaux dans la limite du montant prévu dans la délégation de pouvoirs du conseil d'administration à l'administrateur général
- Tous actes d'engagement précontractuel, contractuel et financier de l'établissement liés aux activités de recherche et de valorisation en particulier dans le cadre de collaborations industrielles ou dans le cadre des programmes institutionnels de financement de la recherche nationaux et internationaux, à hauteur de deux millions € HT
- Convocations des membres du conseil scientifique
- Conventions encadrant les stagiaires et collaborateurs au sein des structures de recherche

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie PERRIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Cédric DI TOFANO ORLANDO, ingénieur de recherche, directeur de la Direction Recherche Innovation Valorisation Europe (DRIVE), à l'effet de signer les documents administratifs et contractuels relatifs aux activités de recherche énumérés ci-après :

- Tout formulaire et document de soumission transmis aux bailleurs de fonds institutionnels dans le cadre des appels à projets de recherche au titre des programmes institutionnels de financement de la recherche nationaux, européens et internationaux dans la limite du montant prévu dans la délégation de pouvoirs du conseil d'administration à l'administrateur général

Article 3

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux lieux prévus à cet effet dans les locaux des services d'établissement et dans ceux des composantes.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2020

L'administrateur général

SIGNE

Pierre BENECH

Vu et pris connaissance de la présente délégation

Valérie PERRIER :

SIGNE

Cedric DI TOFANO ORLANDO :

SIGNE